

Guyane, de celui de culture en terre sèche en Inde, et de celui de remembrement agricole en Afrique du Commonwealth. De tels projets à incidence sociale nette et positive, il va falloir les multiplier. Leur planification et leur financement nous en ont d'ailleurs été rendus plus faciles par la grande souplesse que la révision de la politique étrangère a introduite dans les opérations de l'ACDI.

Il nous est possible maintenant d'assumer une proportion considérable des frais locaux d'une opération, ce qui nous permet de nous engager dans des programmes de développement agricole, par exemple, auxquels nous n'aurions pas pu songer jusqu'à l'année dernière.

Ceci dit, il faut reconnaître que les pays donateurs qui accordent une priorité importante à la résorption des disparités dans les pays en voie de développement, s'engagent dans une entreprise assez délicate. Ils doivent limiter leur aide aux domaines que les gouvernements bénéficiaires, dans leurs plans de développement, ont estimé prioritaires. Et il peut se trouver des gouvernements pour qui la promotion des classes "marginales" de leur population n'est pas une entreprise particulièrement urgente. Néanmoins, le Canada n'est pas sans posséder une certaine liberté de manoeuvre, tout d'abord par le choix des pays auxquels il apporte sa coopération, puis par celui qu'il peut faire avec tact et discrétion entre les projets de développement auxquels ces pays lui demandent de collaborer.

Et mon troisième sujet de préoccupation en ce qui concerne l'incidence locale de notre aide, c'est que trop souvent l'intérêt canadien a passé avant le reste aux dépens des pays à bas revenus. Le fait qu'une grande partie de notre aide est liée à l'achat de fournitures au Canada impose un fardeau sur ces pays et constitue une entrave à leur développement. Nous n'avons pas été en mesure, sauf dans certaines circonstances, d'entreprendre des projets dont le coût local était très important et dans certains cas ceci constitue un obstacle très sérieux au développement de ces pays. Plusieurs ministres de l'Agriculture de pays africains pourront vous le dire.

Nous aurions, à cet égard, quelques questions à nous poser. Est-ce pour satisfaire nos propres intérêts que nous aidons les pays sous-développés? En tout état de cause, les intérêts du Canada et les intérêts des pays en question sont-ils si souvent, -- pour ne pas dire toujours --, inconciliables? En envisageant le développement de ces pays dans une perspective suffisamment large, il est évident qu'il n'en est pas ainsi. Je me réjouis, naturellement, de la souplesse nouvelle et importante que le Document sur la politique étrangère de notre Gouvernement a donnée à nos opérations et qui permet notamment à l'ACDI d'assumer désormais, en même temps qu'une part plus considérable des frais locaux, la responsabilité de projets valables qui nous étaient auparavant interdits. Dans une même perspective de libéralisation, le Canada collaborera activement cette année à une étude sur les moyens de "déliier" l'aide, qui a été entreprise par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Comme vous le savez, le Canada s'est déjà engagé unilatéralement dans cette voie l'an dernier -- en augmentant la proportion de son aide effectuée dans un cadre multilatéral, en déliant totalement 20 p. 100 de son aide bilatérale, et en offrant de payer tous les coûts de transport. C'est dans ce même esprit, -- sinon tout à fait de la même façon --, que les 17 principaux pays donateurs, au cours d'une conférence à l'échelon le plus élevé organisée par le Comité